


Procedure file

Informations de base	
COS - Procédure sur un document stratégique (historique)	2000/2034(COS) Procédure terminée
Société de l'information, eEurope: initiative de la Commission, Conseil européen de Lisbonne, 23-24 mars 2000	
Sujet 3.30.25 Réseaux mondiaux et société de l'information, internet	

Acteurs principaux			
Parlement européen	Commission au fond	Rapporteur(e)	Date de nomination
	ITRE Industrie, commerce extérieur, recherche, énergie	PSE READ Imelda Mary	27/01/2000
	Commission pour avis	Rapporteur(e) pour avis	Date de nomination
	EMPL Emploi et affaires sociales	PSE CERCAS Alejandro	15/02/2000
	ENVI Environnement, santé publique, politique des consommateurs	La commission a décidé de ne pas donner d'avis.	
	RETT Politique régionale, transports et tourisme	La commission a décidé de ne pas donner d'avis.	
	CULT Culture, jeunesse, éducation, médias et sports	La commission a décidé de ne pas donner d'avis.	
Conseil de l'Union européenne	Formation du Conseil	Réunion	Date
	Emploi, politique sociale, santé et consommateurs	2373	08/10/2001
	Recherche	2272	15/06/2000
	Compétitivité (marché intérieur, industrie, recherche et espace)	2248	16/03/2000
Commission européenne	DG de la Commission	Commissaire	
	Réseaux de communication, contenu et technologies		

Evénements clés			
08/12/1999	Publication du document de base non-législatif	COM(1999)0687	Résumé
14/02/2000	Annonce en plénière de la saisine de la commission		
13/03/2000	Vote en commission		
13/03/2000	Dépôt du rapport de la commission	A5-0067/2000	

16/03/2000	Débat au Conseil	2248	
16/03/2000	Débat en plénière		
16/03/2000	Décision du Parlement	T5-0122/2000	Résumé
16/03/2000	Fin de la procédure au Parlement		
15/06/2000	Débat au Conseil	2272	Résumé
29/12/2000	Publication de l'acte final au Journal officiel		
08/10/2001	Adoption de résolution/conclusions par le Conseil		

Informations techniques

Référence de procédure	2000/2034(COS)
Type de procédure	COS - Procédure sur un document stratégique (historique)
Sous-type de procédure	Document stratégique de la Commission
Base juridique	Règlement du Parlement EP 142
Étape de la procédure	Procédure terminée
Dossier de la commission parlementaire	ITRE/5/12324

Portail de documentation

Document de base non législatif	COM(1999)0687	08/12/1999	EC	Résumé
Rapport déposé de la commission, lecture unique	A5-0067/2000 JO C 377 29.12.2000, p. 0015	13/03/2000	EP	
Texte adopté du Parlement, lecture unique	T5-0122/2000 JO C 377 29.12.2000, p. 0184-0380	16/03/2000	EP	Résumé
Document de suivi	SEC(2000)2139	29/11/2000	EC	
Document de suivi	COM(2002)0062	05/02/2002	EC	Résumé
Document de base non législatif	COM(2002)0263	28/05/2002	EC	Résumé

Société de l'information, eEurope: initiative de la Commission, Conseil européen de Lisbonne, 23-24 mars 2000

OBJECTIF: lancer une initiative politique visant à garantir que l'Union européenne tire pleinement parti, pour les générations futures, des évolutions liées à la société de l'information (initiative eEurope). **CONTENU:** bien qu'elle joue un rôle moteur en matière de communications mobiles et de télévision numérique, l'Europe n'entre pas assez vite dans l'ère numérique et n'exploite pas pleinement le potentiel de la "nouvelle économie". L'initiative eEurope vise à accélérer ce processus. Ses principaux objectifs sont les suivants: - faire entrer tous les citoyens, foyers, entreprises, écoles et administrations dans l'ère numérique et leur donner un accès en ligne, - introduire en Europe une culture numérique soutenue par un esprit d'entreprise favorable au financement et au développement de nouvelles idées, - veiller à ce que l'ensemble de ce processus ait une vocation d'intégration sociale, gagne la confiance du consommateur et renforce la cohésion sociale. L'accès et l'utilisation d'Internet par l'intermédiaire d'un ordinateur, d'un téléphone mobile ou d'un décodeur de télévision doivent devenir monnaie courante. Pour réaliser cet objectif ambitieux, l'Europe doit surmonter les handicaps qui gênent actuellement l'introduction rapide des technologies numériques, à savoir: - un accès généralement coûteux, aléatoire et lent à Internet et au commerce électronique, - un nombre trop limité de personnes dotées d'une culture numérique et d'un accès en ligne, - l'absence d'une culture suffisamment dynamique, entreprenante et axée sur les services, - un secteur public qui ne joue pas assez un rôle actif pour permettre le développement d'applications et de services novateurs. L'initiative eEurope s'appuie sur le cadre politique existant pour se concentrer sur des actions prioritaires, là où l'adoption d'approches communes constitue une valeur ajoutée européenne. Ces actions sont les suivantes: - faire entrer la jeunesse européenne dans l'ère numérique (toutes les écoles devraient avoir accès à Internet d'ici la fin 2001), - un accès moins cher à Internet, - accélérer le commerce électronique, - un accès Internet rapide pour les chercheurs et les étudiants, - un accès sûr à Internet grâce aux cartes

à puce, - du capital risque pour les PME de haute technologie, - l'implication électronique des personnes handicapées, - des soins de santé en ligne, - des transports intelligents, - les gouvernements en ligne. Chaque action privilégie des objectifs spécifiques ambitieux à réaliser rapidement. La Commission ne peut les atteindre seule. Des efforts conjoints doivent être consentis par les États membres, la Commission, l'industrie et les citoyens. Ces efforts doivent être étendus aux pays candidats à l'adhésion.?

Société de l'information, eEurope: initiative de la Commission, Conseil européen de Lisbonne, 23-24 mars 2000

En adoptant le rapport de Mme Imelda READ (PSE, RU), le Parlement européen salue l'initiative e-Europe qui fixe les objectifs et le calendrier qui permettront à la société de l'information de se développer dans les meilleures conditions en Europe et demande des plans détaillés fixant clairement des priorités. Le Parlement suggère ainsi de traiter en particulier les aspects suivants : - la mise en place d'une infrastructure multimédia moderne et performante, - assurer la sécurité juridique dans le domaine du commerce électronique, notamment par l'adoption rapide d'une directive sur le commerce électronique, - lancer une vaste campagne en matière de qualification ("La jeunesse européenne à l'heure du numérique") afin de faire face à la pénurie de personnel qualifié en Europe, ainsi qu'une campagne d'information en direction des citoyens, - traduire cette initiative politiquement dans les faits par le soutien de projets concrets, ce qui implique des fonds suffisants. Le Parlement regrette que la Commission n'ait pas défini avec précision les mesures à adopter tant au niveau de l'Union qu'au niveau national en vue de parvenir à ces objectifs. Il regrette également que des aspects importants tels que la durabilité, la cohésion sociale et l'emploi n'aient pas fait l'objet d'une attention spéciale. Il souhaite aussi que le plan en faveur de l'expansion des petites entreprises soit intégré dans la programmation. Le Parlement demande au Conseil de manifester une volonté politique claire pour combler l'écart existant entre les États-Unis et l'Union dans les domaines de la société de l'information et de conforter l'avance des européens par rapport aux Américains en matière de téléphonie mobile et de fourniture de services de la société de l'information par l'intermédiaire de réseaux mobiles. Il demande à la Commission et aux États-membres de ne pas compromettre la flexibilité et de ne pas étouffer la croissance par une réglementation excessive. De même, le Parlement demande à la Commission de passer en revue les interactions sociales et économiques de l'initiative et estime qu'il convient d'être beaucoup plus attentif aux questions liées à la protection de la vie privée des citoyens. Il invite les États membres à développer des actions globales et innovatrices en matière d'enseignement de la nouvelle économie, et ce au stade préscolaire, scolaire, post-secondaire et dans l'enseignement supérieur. Il demande également à la Commission de veiller à la sécurité éthique des services offerts sur Internet, par toute mesure garantissant le respect des droits de l'homme et de l'enfant.?

Société de l'information, eEurope: initiative de la Commission, Conseil européen de Lisbonne, 23-24 mars 2000

Le Conseil a eu un débat public sur la société de l'information et de la connaissance. Afin de structurer le débat, la présidence avait élaboré un questionnaire à soumettre à l'examen des ministres. Il était axé sur les éléments suivants : - les objectifs fixés par la Commission dans sa communication "e-Europe" dans le domaine de la RDT et concernant notamment : le rôle des technologies de l'information et des communications pour la réalisation de l'espace européen de la recherche; les priorités à court et moyen terme pour assurer la réalisation des objectifs fixés dans les deux communications de la Commission; les liens existant entre les actions nationales et communautaires dans ce domaine; - les moyens de tirer le meilleur parti des initiatives e-Europe et "Espace européen de recherche" pour assurer une mise en réseau efficace des chercheurs européens; - la création, pour la fin de 2001, d'un réseau transeuropéen à très haut débit, qui reliera les instituts de recherche et les universités, ainsi que les bibliothèques scientifiques et les centres scientifiques et, progressivement, les écoles; - la mesure dans laquelle les réseaux électroniques peuvent être utilisés pour atteindre les objectifs consistant à rendre la science plus attrayante pour les jeunes, à remédier au manque de qualifications et créer une société de l'information et de la connaissance accessible à tous, empêchant ainsi l'exclusion; - le plan d'action e-Europe proposé par la Commission visant à assurer la réalisation des objectifs fixés par le Sommet de Lisbonne grâce à la définition des actions et des mesures à prendre. Le président a résumé le débat en notant que: - toutes les délégations étaient d'accord pour estimer que les liens entre la politique européenne dans le domaine des sciences et des technologies et le développement de la société de l'information et de la connaissance revêtent une importance capitale et qu'il faut établir des liens plus étroits entre cette politique et ce développement; - il faut éviter une éventuelle exclusion sociale et économique susceptible de découler de l'inégalité d'accès des citoyens européens aux systèmes d'informations électroniques ; à cet égard, le rôle de l'éducation et de la formation a été mis en lumière; - l'accès de tous les instituts de recherche concernés aux informations scientifiques doit faire l'objet d'une analyse approfondie relative, par exemple, à la gestion et à la diffusion des informations, aux partenariats publics ou privés et aux nouveaux réseaux de communications. La Commission et les États membres sont considérés comme ayant un rôle essentiel à jouer dans ces travaux ; - tous les ministres sont convenus qu'il était indispensable d'accélérer la création d'une dorsale de l'information à très haut débit fonctionnant selon des normes communes à tous les États membres.?

Société de l'information, eEurope: initiative de la Commission, Conseil européen de Lisbonne, 23-24 mars 2000

La Commission européenne a adopté le rapport d'évaluation comparative du plan d'action eEurope pour 2002, qui donne une vue détaillée du stade de développement actuel de la société européenne de l'information depuis le sommet de Lisbonne en mars 2000. Le rapport analyse des données provenant de toute l'Europe sur la base d'indicateurs clés allant du prix de d'une connexion à l'internet jusqu'au nombre d'écoles raccordées. La conclusion est que le plan d'action Europe a contribué à augmenter le nombre de foyers (38% en décembre 2001), d'écoles et d'entreprises qui sont connectés mais que la croissance ralentit. En outre, en ce qui concerne l'internet large bande, la pénétration reste lente, généralement coûteuse et limitée à deux plates-formes. La croissance du commerce en ligne connaît également un ralentissement alors que le nombre des problèmes de sécurité augmente. Seulement 4% des utilisateurs déclarent effectuer fréquemment des achats en ligne. De même, 20% seulement des entreprises européennes vendent et achètent en ligne, avec une prédominance des grandes entreprises. Le rapport confirme le grand intérêt porté à l'administration en ligne et souligne les progrès importants réalisés récemment pour accélérer les réseaux européens pour chercheurs par la mise en place du réseau GEANT qui a permis de relier par des lignes à haut débit plus de 3 000 institutions de recherche et d'enseignement à travers l'Europe. Dans l'ensemble, le rapport indique que si le plan d'action eEurope 2002 a été

un bon outil à court terme pour mettre rapidement l'Europe en ligne, le fait d'avoir réalisé les connexions nécessaires ne suffit pas pour que l'objectif de Lisbonne soit atteint. Un nouvel accent doit donc être mis sur l'utilisation efficace de l'internet. Le rapport formule une série de recommandations et insiste sur les aspects suivants : - nécessité d'une action concertée pour résorber les écarts en ce qui concerne la pénétration de l'internet et les "fractures numériques", qui constituent une menace pour la cohésion sociale de l'Europe; - nécessité d'entreprendre rapidement un examen des obstacles au commerce en ligne ; - intégration de l'internet dans la pratique pédagogique et pas seulement dans les écoles ; - création d'une task force pour la cyber-sécurité chargée de s'occuper des questions de sécurité et de la criminalité sur l'internet ; - développement de l'administration en ligne ; - intégration complète des pays candidats au processus du plan d'action eEurope.?